

L'OBJECTIF DE LA RGPP : FAIRE DES ECONOMIES D'ECHELLE

Une logique comptable :

Sous prétexte de ramener de l'efficience et de la lisibilité aux services de l'Etat, on regroupe à tout va, regroupement qui est annoncé comme tel et qui devrait amener des « réductions d'effectifs » attendues depuis la première loi de décentralisation de 1982.

Une restructuration de l'organisation des structures administratives centrales des ministères tendant à diminuer le nombre de directions (on se fixe un objectif arbitraire de les diminuer par deux) et par delà le nombre de fonctionnaires, on passe, par exemple, de 35 directions de centrales à 5 directions « métiers » au MEDAD, on fusionne la DGFAR avec la DPEEI au ministère de l'Agriculture, on passe de 10 directions à la culture et à la communication à 4 au mieux 5 etc.

Un redéploiement des services régionaux de l'Etat prévoyant de regrouper les missions exercées par les Directions Régionales de l'Equipement (DRE) celles des Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) et celles des Directions Régionales de l'Industrie de la recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Enfin, dans les Départements, la fusion généralisée des DDE/DDAF doit être mise en place avant 2011. Alors que l'évaluation de l'expérimentation de fusion dans les huit départements n'est pas terminée, la décision est prise de l'étendre déjà sur tout le territoire en trois ans.

On recentre la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat chez de « grands opérateurs » en généralisant le loyer budgétaire et en créant « un quasi-bail public. Par ce biais, le poids de l'occupation de l'immobilier viendra peser sur les budgets des administrations et apparaîtra en charge dans la LOLF.